

DEPARTEMENT
GARD

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_46**

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 030-213000201-20260720-D2026_46-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
15/07/2026

Date de l'affichage :
15/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Véronique Boniface,
Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna,
Didier Lebois, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Laurent Michel, Philippe Tranchant.

Procurations :

Monsieur Christian Carteyrade donne procuration à Madame Véronique Boniface
Monsieur Philippe Baillot donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Monsieur Santucci Gaël donne procuration à Madame Alexie Dominguez
Madame Karine Dupont donne procuration à Madame Lydia Demunck
Monsieur Sébastien Tricou donne procuration à Carine Hanna

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Didier Lebois

**Délibération n°D2026_46 : Approbation du programme de travaux du passage au LED dans les
bâtiments communaux et les sites ouverts, du plan de financement et demande de fonds de concours
auprès de la Communauté de communes de Petite Camargue**

Exposé : Véronique Boniface

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité de poursuivre le programme de remplacement des néons par des LED dans les
bâtiments communaux et dans les sites ouverts au public ;

Considérant le programme de travaux d'éclairage au LED pour l'année 2026 comprenant notamment, la mise
en place des LED :

- A l'école élémentaire de Aubord (3 677.15€ HT) ;
- A l'école maternelle de Aubord (1 156.68€ HT) ;
- Au complexe sportif de Aubord (11 460€ HT).

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à :

Dépenses	Montant HT
Travaux éclairage LED	16 293.83 €
Total HT	16 293.83 €

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours attribué par la
Communauté de communes ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant (€)	Taux
Fonds de concours Communauté de communes	8 146.91€	50 %
Autofinancement communal	8 146.92€	50 %
Total		€ 100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le programme de travaux d'éclairage LED des bâtiments communaux et sites ouverts de l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : D'approuver le coût prévisionnel de l'opération arrêté à la somme de **16 293.83 € HT**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Article 4 : De solliciter auprès de la Communauté de communes l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **8 146.91€**, conformément au règlement en vigueur.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la réalisation de ce dossier, ainsi qu'à engager les démarches administratives correspondantes.

Article 6 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

